

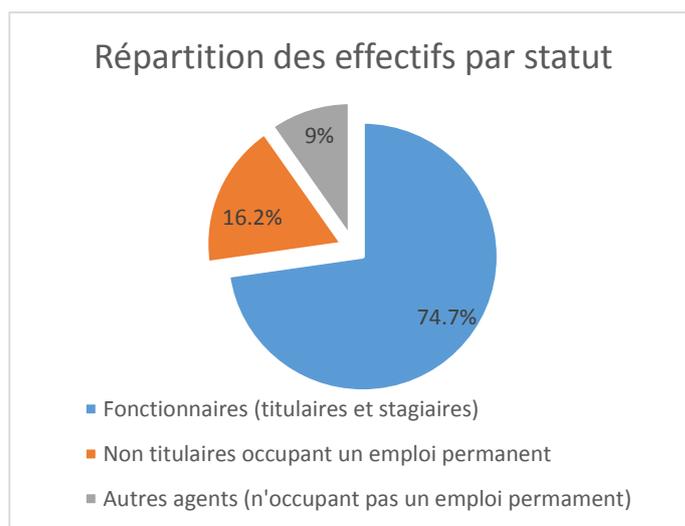
Rapport sur l'état des collectivités relevant du CTP départemental au 31/12/2013

Chiffres-clés

Avec un taux de retour de 72.3 %, la participation en Ille-et-Vilaine est supérieure à la moyenne nationale. 733 collectivités sont rattachées au CTP départemental, soit 32 de moins qu'en 2011.

LES EFFECTIFS :

L'effectif estimé est de 7 731 agents. La répartition par statut est la suivante :



Les agents non titulaires sont pour 46 % recrutés au titre de l'article 3.1 de la loi du 26/01/84 (remplaçants) et pour 26 % sur un poste vacant.

AUTRES INDICATEURS :

La moyenne d'âge est de 44 ans et 2 mois pour les titulaires et 37 ans pour les non-titulaires. Près d'un titulaire sur trois a plus de 50 ans alors qu'ils sont moitié moins nombreux parmi les non-titulaires.

69 % des agents sont des femmes. Leur statut est plus précaire que celui des hommes car elles représentent 68,5% des titulaires et 73,4% des non titulaires. Si l'équilibre s'établit sur la filière technique, seule la filière police, peu importante en matière d'effectifs, compte une majorité d'hommes.

38 % des agents sont à temps non complet. Les temps partiels sont occupés à près de 93 % par des femmes.

En moyenne, un agent est parti deux jours en formation en 2013. Les départs en formation correspondent assez bien à la structure des effectifs : 73% d'agents de catégorie C, 15 % de catégorie B et 12 % de catégorie A.

La moitié des jours d'absence est due au congé de maladie ordinaire. La maternité représente 17 % des jours d'arrêt et les accidents de travail 6,3%.

LES MOUVEMENTS :

Sur 137 départs de fonctionnaires en 2013 : 44 % sont liés à un départ en retraite et 21 % à une démission ou à un licenciement.

Sur 300 recrutements de titulaires en 2013 : 47 % ont été réalisés par recrutement direct, 14 % par mutations, 11% via le dispositif de titularisation et 10 % par les concours.

ÉVOLUTION SUR 6 ANS :

Nombre d'agents en 2007 et en 2013 :

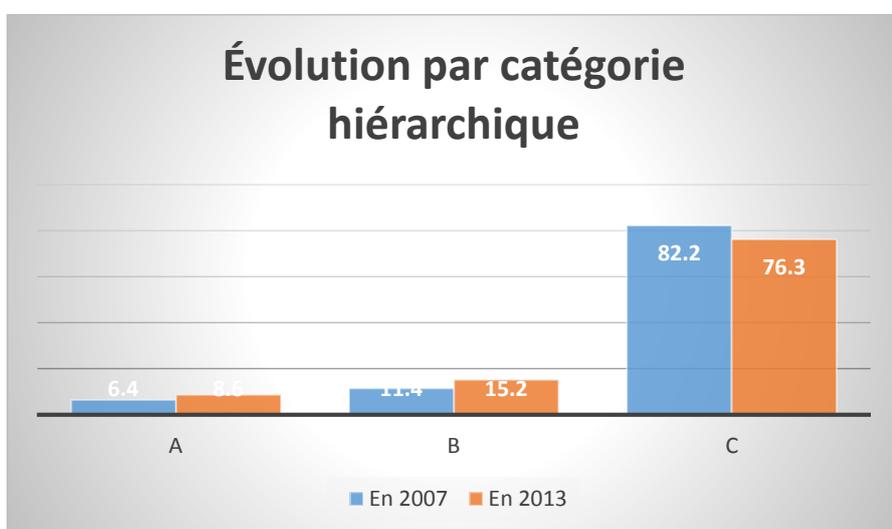
L'effectif est passé de 7 159 à 7 731, soit une augmentation de près de 8 %. Cette hausse est à relativiser si l'on tient compte de l'effectif global dans le département. La part des agents dans les collectivités relevant du CTP départemental est en effet passée de 30 % en 2007 à environ 27 % en 2013.

Évolution de différents indicateurs de 2007 à 2013 :

Part des titulaires sur emplois permanents :

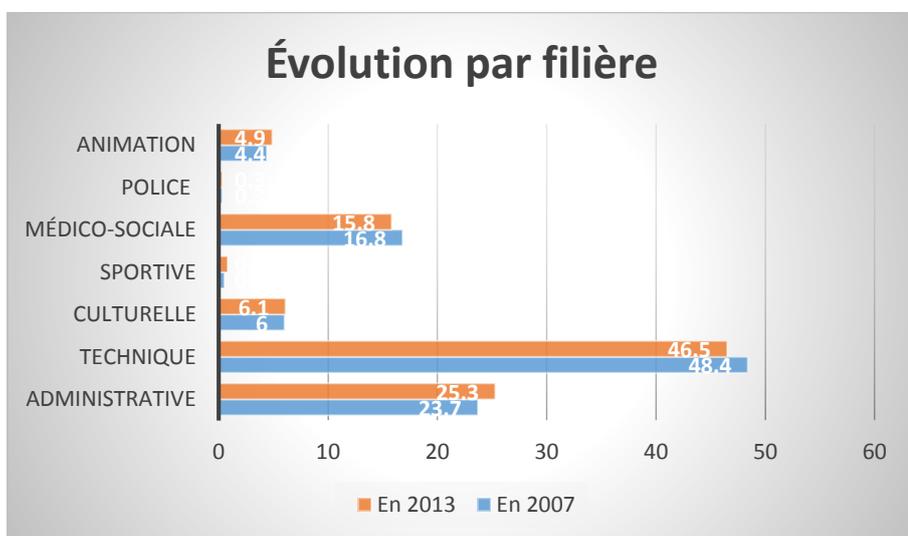
En passant de 77,28 à 82,22 % (+ 5 points), le taux des titulaires marque une évolution notable du statut des agents en terme de déprécarisation.

Évolution par catégorie :



Avec trois agents sur quatre, la catégorie C demeure largement majoritaire. On observe cependant une forte augmentation du taux d'encadrement, qui est passé de 21,6 à 31,1 % en 6 ans.

Évolution par filière :



On constate une relative stabilité avec près d'un agent sur deux dans la filière technique, malgré une diminution de 2 points, au profit essentiellement de la filière administrative.